

09 juin 2023 -17:42

Appartient à Conseil des ministres du 9 juin 2023

## Exemption de l'obligation de remboursement dans le cadre du mécanisme de rémunération de capacité

Sur proposition de la ministre de l'Énergie Tinne Van der Straeten, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à l'exemption de l'obligation de remboursement dans le cadre du mécanisme de rémunération de la capacité.

Le projet prévoit une exemption pour la gestion de la demande de l'obligation de rembourser au gestionnaire de réseau la différence positive entre le prix de référence et le prix d'exercice dans le cadre du mécanisme de rémunération de capacité.

Cette exemption aura pour effet d'inciter ce type de technologie à participer au mécanisme de rémunération de capacité, ce qui renforce la sécurité d'approvisionnement.

Une clause de standstill a été prévue concernant l'entrée en vigueur.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 277 70 29  
[info@vanderstraeten.belgium.be](mailto:info@vanderstraeten.belgium.be)

Stéphanie Maquoi  
Porte-parole (FR)  
+32 478 69 57 84  
[stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be](mailto:stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be)

Jonas Dutordoir  
Porte-parole (NL)  
+32 473 62 65 48  
[jonas.dutordoir@vanderstraeten.belgium.be](mailto:jonas.dutordoir@vanderstraeten.belgium.be)

Andries Bomans  
Porte-parole (NL)  
+32 471 66 00 06  
[andries.bomans@vanderstraeten.belgium.be](mailto:andries.bomans@vanderstraeten.belgium.be)